

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 16/12/2024
Et
Publication ou notification du :
16/12/2024

L'an 2024, le 13 Décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/12/2024.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric

Excusés ayant donné procuration :
Mme CORNUAULT Yolande à M. BLEUSE Georges,
MM : AGOUTIN Cyril à Mme COLLET Elisabeth, FOUCAULT Gilles à M. DELIGNY Frédéric, GARRIDO Francis à M. DE DREUZY Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

2024-55 – Révision des tarifs du camping communal à compter du 1er janvier 2025

Il est proposé d'augmenter le tarif d'électricité de 0,10 €/jour (environ + 3,5%) pour marquer la volonté de la commune de suivre plus ou moins l'augmentation de l'énergie sans pour autant faire une augmentation significative.

	Tarifs 2024	Proposition Tarifs 2025
Emplacement	2.70 €	2.70 €
Adulte	3.00 €	3.00 €
Enfant -10ans	1.60 €	1.60 €
Véhicule à moteur (1)	1.50 €	1.50 €
Electricité (10A)	3.20 €	3.30 €
Visiteur	2.00 €	2.00 €
Animal	1.00 €	1.00 €
Taxe de séjour (par pars/par nuit)	0.20 €	0.20 €
Jeton machine à laver	5.00 €	5.00 €
Garage mort	2.50 €	2.50 €
Hivernage	175.00 €	175.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **ADOpte** les nouveaux tarifs d'électricité du camping proposés ci-dessus et de les appliquer à compter de la saison 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13/12/2024

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



Le Maire,
M. de DREUZY Philippe

